

Air Canada

perdront leur emploi. Encore une fois, cette compagnie aérienne perdra sa place de transporteur national du Canada de même que sa place et sa réputation dans la communauté mondiale.

Le projet à l'étude ce soir dévalorise une entreprise qui constitue une grande source de fierté pour le Canada. Il remet une grande société d'État et un important service public entre les mains de quelques-uns au détriment du réseau de transport du Canada et au détriment de la réputation d'Air Canada.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, Air Canada dessert le pays depuis plus de 50 ans. C'est une société aérienne d'excellente réputation et, ainsi que le député vient de le dire, beaucoup de ses concurrents aspirent à offrir des services de transport d'aussi bonne qualité. Mieux encore, Air Canada est le symbole d'un engagement du secteur public à fournir le transport aérien à un pays très divers par sa géographie, ce qui rend ces services coûteux et difficiles. Air Canada a certainement fait oeuvre de pionnière.

Ce n'est pas de gaieté de coeur que je prends part au débat d'aujourd'hui. J'estime qu'on ne devrait pas privatiser la société Air Canada, que ce soit en tout ou en partie. A mon avis et à celui de mon parti, cette étrange disposition prévoyant que 45 p. 100 des actions seront mises en vente alors que 55 p. 100 resteront entre les mains du gouvernement ne répond pas nécessairement aux intérêts des Canadiens.

Les deux motions présentement à l'étude tendent à conserver quelque intégrité à ce projet de loi, du moins en ce qui concerne les actions d'Air Canada. Ces motions prévoient le pourcentage d'actions que pourront détenir les non-résidents, de même que le pourcentage d'actions qu'on pourra mettre en vente sur le marché.

A propos de propriété étrangère, il est troublant de voir que le gouvernement veut, par cette initiative, non seulement privatiser la société mais encore très précisément la «décanadianiser». Il le fait en permettant à des intérêts étrangers de posséder jusqu'à concurrence de 25 p. 100 des actions donnant droit de vote. Il est proposé dans cette motion de réduire ce chiffre à 5 p. 100, pour éviter que des non-résidents ne prennent le contrôle de la société.

Le gouvernement a indiqué qu'il vendrait 45 p. 100 des actions d'Air Canada et que, pour les 55 p. 100 restantes, il voterait dans le même sens que les autres actionnaires. Les détenteurs des 45 p. 100 d'actions dicteront essentiellement leur volonté aux détenteurs des 55 p. 100 restantes. Les 25 p. 100 d'actions détenues par des étrangers ou des non-résidents feront partie de ces 45 p. 100. Il n'est manifestement pas dans l'intérêt des Canadiens que notre compagnie aérienne nationale soit contrôlée par des intérêts étrangers.

On a établi cette limite de 25 p. 100 parce que, d'après ce que je crois savoir, c'est là la limite que les États-Unis ont imposée à la participation étrangère dans leurs compagnies aériennes. Cependant, les 5 p. 100 proposés dans cet amendement seraient raisonnables parce qu'ils nous mettraient à l'abri des dangers exposés en comité par le professeur Fred Lazar, économiste à l'université York spécialisé dans le domaine des transports. Il a signalé plusieurs sujets d'inquiétude. A la longue, étant donné le pourcentage élevé d'actions détenues par

des non-résidents, nous pourrions voir des vols déroutés afin de desservir certaines régions du Canada.

Comme nous l'avons vu avec la déréglementation aux États-Unis et comme nous commençons à nous en apercevoir au Canada, on supprime souvent les services dans les régions les moins profitables, les régions les plus reculées du Canada où le transport aérien dans certains cas est essentiel ou est le seul mode de transport. Ce serait le cas pour certaines des régions du grand nord.

Ceux d'entre nous qui habitons dans les régions les plus reculées du Canada sont très sensibles à la possibilité de voir le principe de desservir tout le pays y compris les localités les plus écartées remis en question parce qu'on en retire le contrôle au secteur public pour le donner peut-être à des étrangers qui n'auraient pas naturellement les intérêts du Canada . . .

M. Redway: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Comme le sait le député, le projet de loi ne porte que sur la privatisation de 45 p. 100 des actions d'Air Canada et les 55 p. 100 restantes seront conservées par le gouvernement. Par conséquent, les observations de la députée concernant la propriété et le contrôle étrangers d'Air Canada sont tout à fait en dehors de la question. Je vous demanderais de déclarer que les remarques de la députée sont hors-sujet.

• (2110)

La présidente suppléante (Mme Champagne): A propos d'un projet de loi aussi complexe, une décision sur la question de savoir si des propos relèvent du sujet est fort difficile. A mon avis, beaucoup de députés ont parlé de différents aspects du projet de loi et je suis certaine que si le député veut participer au débat et démentir ce qu'un autre député a dit, il pourra le faire un peu plus tard.

Mme McLaughlin: Ce dont nous parlons, madame la Présidente, c'est d'une augmentation du pourcentage de propriété étrangère. Le but de la motion est de réduire le risque considérablement en la limitant à 5 p. 100 des actions. C'est cela l'argument. Je comprends très bien, comme je l'ai déjà dit, que cela s'applique aux 45 p. 100 d'actions qui seront détenues par le public.

Un autre aspect du projet de loi dont je voudrais parler est celui de l'article 8 qui laisse indéfini le pourcentage d'actions. Ce pourrait être 1 p. 100 ou 50 p. 100. L'amendement limiterait le gouvernement et les gouvernements subséquents à la promesse que 45 p. 100 seulement des actions seront vendues. On début, on disait qu'Air Canada n'était pas à vendre. Maintenant, elle est à vendre ou sera partiellement privatisée, mais ce qui est important au sujet de notre amendement, c'est qu'il confirme une chose que le gouvernement a déclarée. Le chiffre de 45 p. 100 serait dans le projet de loi.

Si le gouvernement contrôle activement sa part de 55 p. 100 et nomme la majorité des membres du conseil d'administration, alors la gestion d'Air Canada devra continuer à répondre aux impératifs de service public dont j'ai parlé plus tôt et qui est la solution que veulent la majorité des Canadiens pour une société aérienne qui dessert toutes les régions du pays. Malheureusement, j'ai bien peur que la privatisation nous fasse perdre cela.